

Tournoi LES POILADES DE NICE du 24 et 25 Octobre 2026

Règlement Particulier du Tournoi

Article 1 : Autorisation et organisation du tournoi

Le tournoi est référencé par la FFBad sous le numéro de dossier 2602896 .

Il est autorisé sous le numéro : en cours de validation

Il est organisé par l'ASPTT NICE BADMINTON

Article 2 : Règles et règlement du tournoi

Le tournoi se déroule selon les principes sportifs du guide du badminton de la FFBad, des règles du jeu avec ses recommandations aux officiels techniques, du Règlement Général des Compétitions (RGC), des Procédures des gestions des cartons / forfaits et des sanctions de la FFBad ainsi que du règlement particulier de la FFBad en plus du règlement particulier de ce tournoi décrit ci-après. Ce tournoi se disputera dans les catégories allant de minimes à vétérans ,des classements NC à N3 et disciplines DH, DD et DMX en phases préliminaires en poules et dans 1 salle (7 terrains de double).

Les DH et DD se joueront le samedi et les DMX le dimanche. Les tableaux seront sous forme de tops (Top 1, 2, 3, etc...) en fonction des CPPH.

Article 3 : Règlement médical

Tout joueur en arrêt de travail ou de maladie pour des raisons médicales ne pourra pas participer au tournoi pendant la durée de son arrêt sans l'accord écrit (avec les dates et le nom du tournoi dessus) d'un médecin. Tout joueur en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments devra l'indiquer au Juge Arbitre avant son premier match du tournoi, en cas de contrôle anti-dopage inopiné. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative (extrait de l'article 10 du règlement médical du guide du badminton de la FFBad). En cas de contrôle anti-dopage positif consécutif à ce tournoi, les récompenses indûment perçues seront retournées au club organisateur par le joueur, à ses frais.

Article 4 : Forfait et remplacement

Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré "FORFAIT" après la date de tirage au sort (voir RGC et la procédure de gestion des forfaits et des sanctions de la FFBad). En cas de forfait, il devra prévenir le club organisateur et/ou le JA de sa non-participation et adressera via le formulaire figurant sur le site de la Ligue (sudbad.fr/forfait)dans les cinq jours suivant la compétition . Si le participant ne prévient pas l'organisateur ou le juge-arbitre par téléphone, e-mail ou courrier postal, le caractère volontaire du forfait sera retenu par le juge arbitre. Son/sa partenaire devra prévenir le club organisateur de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou par le joueur) ou de sa non-participation, faute de quoi, il/elle sera inscrit(e) automatiquement avec un autre joueur dans la mesure du possible. Si pas de possibilité, l'organisateur avertira le joueur de sa non-participation dans la discipline concernée.

Article 5 : Limitations et regroupements d'inscriptions

Le comité d'organisation, avec l'accord du juge arbitre, se réserve le droit de modifier le nombre d'inscriptions dans toute discipline de toute série, voire de procéder à une fusion ou dissociation de séries d'une même discipline. Sauf en cas de désistement d'un joueur, aucune inscription ne pourra être reçue après la date du tirage au sort. En cas d'arrêt définitif du tournoi lors de son déroulement, les droits d'engagements ne seront pas remboursés aux joueurs/clubs.

Article 6 : Conditions d'inscriptions

Tout joueur faisant l'objet d'une sanction disciplinaire à son encontre ne pourra pas s'inscrire au tournoi (voir la procédure de gestion des cartons et des sanctions de la FFBad). Tout joueur, licencié en France, inscrit à ce tournoi doit être en règle avec la FFBad et autres instances de BE. Il doit être en possession de sa licence compétition 2025 – 2026 au plus tard, le 1^{er} jour du tournoi. Les jeunes de catégorie poussin et benjamin ne sont pas admis. En cas de trop forte affluence, une liste d'attente sera mise en place selon 2 critères : au bénéfice du classement pour les minimes et cadets d'abord puis selon la date d'envoi de la fiche d'inscription pour les adultes et juniors.

Les joueurs pourront s'inscrire dans 2 disciplines différentes. Le cachet de la poste ou la date de l'email fera foi pour la prise en compte et pour la clôture des inscriptions fixée au 12 Octobre 2026. En cas de réception tardive, le comité d'organisation se réserve le droit d'examiner et de retenir toute inscription dans l'intérêt du tournoi. Aucune spécification horaire ne sera prise en compte lors de l'inscription des joueurs. Les récompenses seront remises à la fin de chaque journée. Les classements pris en compte seront ceux du 15 octobre 2026.

Article 7 : Modalités d'inscriptions

Les inscriptions (d'un montant de 20€ pour 1 tableau et 25€ pour deux tableaux), ne seront validées qu'à partir de la réception de leur règlement financier (par virement, espèces ou chèque à l'ordre de : ASPTT NICE BADMINTON). Seules les feuilles d'inscriptions (fournies par l'organisateur) remplies de façon lisible et complète seront prises en comptes. Toute erreur sera supportée par les joueurs.

Article 8 : Têtes de séries et tirage au sort

Les têtes de séries ainsi que les têtes de poules seront déterminées à partir du Classement Permanent par Points Hebdomadaire (CPPH) enregistré sur Poona, pour chaque série et discipline, le 19 Octobre 2026. Le logiciel BADNET sera utilisé pour la gestion du tournoi.

Tournoi LES POILADES DE NICE du 24 et 25 Octobre 2026

Règlement Particulier du Tournoi

Article 9 : Échéancier et déroulement du tournoi

Tous les joueurs seront convoqués 30 minutes au minimum avant l'heure prévue pour leur 1^{er} match. Les échéanciers de chaque jour sont donnés à titre d'information et pourront être modifiés pour le bon déroulement du tournoi. Une fois le tournoi commencé pour chaque discipline de chaque série, les matchs peuvent être appelés une heure maximum avant l'horaire prévu pour une meilleure gestion du tournoi (voir article « 15-programmation et déroulement des matchs » du RGC). Un joueur sera déclaré vainqueur du match après l'obtention de deux sets gagnants de 15 points avec deux points d'écart et un plafond de 21 points (21/20 maximum)

Article 10 : Arbitrage

Les matchs se joueront en auto-arbitrage jusqu'aux finales incluses (avec si possible un arbitre ou faisant office). Cependant, tout joueur pourra faire appel aux juge-arbitres, à tout moment du tournoi .

Article 11 : Juge-Arbitre

Le Juge-Arbitre Guillaume MONTELEONE (PACA) a été désigné par le comité d'organisation. Ses décisions sont sans appel pendant la durée du tournoi. Le JA a le droit de disqualifier tout joueur qui ne respecte pas un des règlements cités à l'article 2 du présent règlement. Ils appliqueront aussi l'article 2 de la procédure de gestion des cartons et des sanctions de la FFBad.

Article 12 : Responsabilité des joueurs

Tout participant devra faire enregistrer sa présence dès son arrivée, chaque jour du tournoi. Si un joueur quitte la salle, il le fera sous sa propre responsabilité (voir aussi article 9). Tout joueur inscrit au tournoi pourra demander l'avis d'un juge-arbitre et éventuellement contester cet avis en portant réclamation sur le rapport du juge-arbitre et en adressant une lettre à la Commission Compétition compétente pour une réception dans les 8 jours suivant la fin du tournoi.

Article 13 : Accès au plateau de jeu et aux terrains

Seuls auront accès au plateau de jeu, les joueurs inscrits au tournoi et appelés par la table de marque, non blessés constaté visuellement par les juges-arbitres, devant disputer leur match, les coachs (2 personnes au maximum par 1/2 terrain) avec une tenue correcte (y compris une paire de chaussure/sandale à leurs pieds) assis sur les chaises prévues du côté de leur joueur et sur le terrain si le score est à 8 points la 1^{ère} fois ou lorsque le joueur aura changé de demi terrain à la fin du set, les membres du club organisateur, les juges-arbitres et les arbitres (ou faisant office) et le personnel médical autorisé par les juges-arbitres. Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain et son environnement immédiat (sauf aux arrêts de jeu prévus) sans la permission d'un juge-arbitre, sous peine de recevoir un carton jaune la 1^{ère} fois.

Article 14 : Temps

Les joueurs disposent de 3 minutes (dit temps de préparation) pour se rendre sur l'un des terrains désignés et débiter leur match. Temps pris entre le 1^{er} appel du match par la table de marque et le début du match (test des volants compris et fait dès l'arrivée sur le terrain). Passé ce délai, tout joueur non présent sur le terrain pourra être déclaré "forfait" par les juges-arbitres. Les joueurs devront être présents sur le terrain lors des arrêts de jeu prévus à l'annonce des 20 secondes restantes pour reprendre le jeu faute de quoi ils recevront un carton rouge et pourront être "disqualifiés" par les juges-arbitres. Le temps minimum de repos entre deux matchs successifs pour un même joueur sera de 20 minutes.

Article 15 : Tenue, volants et accessoires

Une tenue de badminton (maillots & shorts), conforme au RGC de la FFBad en vigueur, est exigée sur les terrains pour toutes les séries. La publicité sur la tenue doit être également conforme au RGC de la FFBad en vigueur. Le volant officiel est le : RSL GRADE 3 qui sera vendu au prix de 31€ (la boîte de 12 volants). Une boîte de volant officiel devra être achetée et utilisée par les joueurs d'un même match en cas de désaccord entre eux. Les joueurs classés doivent jouer uniquement avec des volants plumes conformément au RGC de la FFBad. Les volants sont à la charge des joueurs de façon équitable (partage). Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants neufs ainsi qu'avec tous les accessoires utiles et nécessaires à son match (2 raquettes conseillées, maillot, serviette, boisson, alimentation, etc.).

Article 16 : Fautes et lets

Les modalités des fautes et lets seront indiquées par le JA avant de démarrer chaque journée.

Article 17 : Droit d'image

Le comité d'organisation se réserve le droit et sans contrepartie d'utiliser les photos et films réalisés lors de ce tournoi pour les besoins de ses différentes publications et communications autour de ce tournoi. Toute personne désirant user de son droit absolu de s'opposer à l'utilisation de son image doit le faire connaître au plus vite lors de sa 1^{ère} arrivée dans la salle du 1^{er} jour du tournoi auprès du comité d'organisation (table de pointage ou d'accueil).

Article 18 : Adoption du règlement

Toute participation implique l'adoption du présent règlement dans la totalité de ses articles. Le comité d'organisation du tournoi et les juge-arbitre remercient par avance tous les participant(e)s qui, en observant ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite de ce tournoi pour la satisfaction de tous.